

#### EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

# DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Les modifications de la situation mondiale out renforcé l'impor-

Bern, 8. November 1990

Ständerat An den Bundesrat

Mündliche Beantwortung

90.713 Interpellation Meier Josi vom 20. September 1990 Stellung der Schweiz zur UNO

Die Antwort auf die Interpellation wird gutgeheissen (s. Beilage).

vité est également clairement perceptible solutions sux conflits régionaux. Dans se

de constator que l'oll resplit de steux en & sécurité collective. La preuve la plus frappante

Die mitinteressierte Dienststelle des EVD (Bundesamt für Aussenwirtschaft) ist mit der Antwort einverstanden.

Commo jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est

EIDGENOESSISCHE DEPARTEMENT FUER AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN

René Felber

## Beilage:

Antwort f

# Protokollauszug an: - EDA 24 Ex.

- EVD 5 Ex. z.K.



## Conseil des Etats Réponse orale

90.713 Interpellation Meier Josi du 20 septembre 1990 Attitude de la Suisse vis-à-vis de l'ONU

Les modifications de la situation mondiale ont renforcé l'importance de l'ONU. Cette organisation est incontournable dans le règlement des conflits interétatiques et dans le développement du droit international public, même lorsque ce dernier s'applique à de petits Etats.

Le groupe des pays non membres se réduit.

Ces éléments incitent-ils le Conseil fédéral à reprendre le dossier de l'adhésion ou à reformuler notre position ?

### Réponse du Conseil fédéral

Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières années, l'ONU a gagné de façon significative en considération et en importance. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus substantielle. D'autre part, sa plus grande marge de manoeuvre est due au fait que les débats, qui étaient auparavant dominés par les opposiidéologiques, se sont depuis le milieu des années quatre-vingt de plus en plus orientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes majeurs tels que la surpopulation, les atteintes continues à l'environnement, la stagnation du développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion sérieuse sur ces thèmes. Cette tendance à l'objectivité est également clairement perceptible dans la préparation de solutions aux conflits régionaux. Dans ce contexte, il est juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante est sans aucun doute la position unanime du Conseil de sécurité à l'encontre de l'agression de l'Irak.

Comme jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprimée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non membre des Nations Unies, avec les enceintes de l'ONU qui lui étaient accessibles. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accent sur un engagement accru de la Suisse dans le domaine des mesures en faveur du maintien de la paix ainsi que sur le rôle de notre pays comme Etat hôte.

L'augmentation des efforts de la Suisse a été perçue par tous les Etats membres de l'ONU de façon positive. Cela ne doit cependant pas faire oublier que les désavantages de ne pas être membre de l'ONU se sont accrus et qu'ils ne peuvent pas être compensés par ces efforts. La Suisse, mis à part Saint-Marin, Monaco et le Saint-Siège, est le seul pays qui, volontairement, n'appartient pas à l'ONU.

Le Conseil fédéral suit avec attention les développements dans ce domaine et prendra les mesures qui s'imposent dans le cadre de nos relations avec l'ONU, en fonction de l'évolution de la situation internationale. Dans ce contexte, il importe toutefois de prendre en considération la décision claire du peuple et des cantons en 1986, ainsi que les autres priorités de notre politique étrangère telles que nos relations avec l'Europe et l'adhésion aux Institutions de Bretton Woods.

Grace aux subces sensibles obtains can dernières années, l'ONU susque de facon significative en considération et en importance. Les deux salsons principales de ce changement sont connues, bisse qu'alles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en furope de l'Est ent, sans aucun doute, parvis à l'ONU de mener ses activités de manière plus aubstantialle. D'autre part, sa plus grande marge de manoeuvre est due au fait que les débats, qui étnient aupsravant deminés par les oppositions idéologiques, se sont depuis le milieu den années quatre-vingt de plus en plus crientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation droissante aux problèmes majeurs tels que le surpopulation, les atteintes continues à l'environnement, la stagnation du développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion cérieuse sur ces thèmes. Cette tenance à l'objectique set évalement clairement para proposité de present de solutions sux conflits régioneux. Dans ce contexte, il est juste de constator que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective, le preuve la plus frappante est sans aucun doute le position unanime du Conseil de sécurité à l'encontre de

Conse jusqu'ici, le Conseil féddral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprinée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non pambre des Estions Unies, avec les enceintes de l'ONU qui lui étaient accessibles. En sucord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accest sur un engagement sours de la Suisse dans la domaine des mesures en faveur du maintien de la paix ainsi que sur le rôle de notre pays comme Etat hôte.

Approuvé par le CONSEIL FÉDÉRAL le 2 6. NOV. 1990

Conseil des Etats

Réponse orale

90.713 Interpellation Meier Josi du 20 septembre 1990 Attitude de la Suisse vis-à-vis de l'ONU

Les modifications de la situation mondiale ont renforcé l'importance de l'ONU. Cette organisation est incontournable dans le règlement des conflits interétatiques et dans le développement du droit international public, même lorsque ce dernier s'applique à de petits Etats.

Le groupe des pays non membres se réduit.

Ces éléments incitent-ils le Conseil fédéral à reprendre le dossier de l'adhésion ou à reformuler notre position ?

### Réponse du Conseil fédéral

Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières années, l'ONU a gagné de façon significative en considération et en importance. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus substantielle. D'autre part, sa plus grande marge de manoeuvre est due au fait que les débats, qui étaient auparavant dominés par les opposiidéologiques, se sont depuis le milieu des années quatre-vingt de plus en plus orientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes majeurs tels que la surpopulation, les atteintes continues à l'environnement, la stagnation du développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion sérieuse sur ces thèmes. Cette tendance à l'objectivité est également clairement perceptible dans la préparation de solutions aux conflits régionaux. Dans ce contexte, il est juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante est sans aucun doute la position unanime du Conseil de sécurité à l'encontre de l'agression de l'Irak.

Comme jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprimée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non membre des Nations Unies, avec les enceintes de l'ONU qui lui étaient accessibles. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accent sur un engagement accru de la Suisse dans le domaine des mesures en faveur du maintien de la paix ainsi que sur le rôle de notre pays comme Etat hôte.

- 2 -

L'augmentation des efforts de la Suisse a été perçue par tous les Etats membres de l'ONU de façon positive. Cela ne doit cependant pas faire oublier que les désavantages de ne pas être membre de l'ONU se sont accrus et qu'ils ne peuvent pas être compensés par ces efforts. La Suisse, mis à part Saint-Marin, Monaco et le Saint-Siège, est le seul pays qui, volontairement, n'appartient pas à l'ONU.

Le Conseil fédéral suit avec attention les développements dans ce domaine et prendra les mesures qui s'imposent dans le cadre de nos relations avec l'ONU, en fonction de l'évolution de la situation internationale. Dans ce contexte, il importe toutefois de prendre en considération la décision claire du peuple et des cantons en 1986, ainsi que les autres priorités de notre politique étrangère telles que nos relations avec l'Europe et l'adhésion aux Institutions de Bretton Woods.